

DECRET N° 2005-383 DU 27 JUILLET 2006

Portant mise en disponibilité d'un
officier supérieur des Forces Armées
Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n°s 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-249 du 06 mai 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juillet 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-colonel CLOUBOU AGBOESSI Noumonvi en service aux Forces Terrestres est mis en disponibilité pour la période d'un (01) an allant du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007 inclus, conformément à sa demande en date du 17 mai 2006.

Article 2 : Le temps passé en disponibilité est interruptif de tous les droits y compris la solde et la pension.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



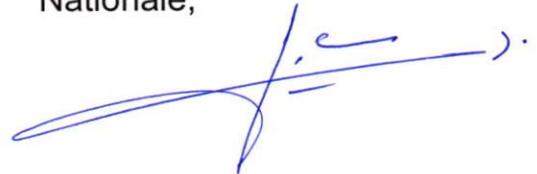
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de la Défense
Nationale,



Issifou Kogui N'DOURO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MDEF 4
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE- 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 INTERESSE 1 DOPA 1JO 1.